

FICHE DROIT A L'IMAGE

AUTORISATION DE PRISES DE VUES ET DE DIFFUSION D'IMAGES ET VOIX

Nom de l'établissement : Collège Porte d'Anjou - 21 route de Genneteil - NOYANT

49490 NOYANT-VILLAGES

Année scolaire : 2024- 2025

Nom et Prénom de l'élève.....

CLASSE :

Date de naissance:/...../.....

AUTORISATION DE PRISES DE VUES ET DE DIFFUSION D'IMAGES ET VOIX

De nombreuses activités pédagogiques conduisent le collège à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves. L'établissement peut également être sollicitée par la presse pour réaliser un reportage.

La loi relative au droit à l'image oblige le Principal à demander une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vue mais aussi pour l'exploitation interne à l'école et la diffusion de ces images sur un support : papier, analogique ou numérique. Conformément à la loi, le libre accès aux données est garanti personnes représentées qui pourront vérifier l'usage des clichés et enregistrement et exercer leur droit de retrait sur simple demande.

Je soussigné.....

Responsable légal de l'élève.....

Autorisation de prise de vue et d'enregistrement

Autorise le collège :

- à photographier, filmer, enregistrer la voix de mon enfant
- à permettre la prise de vue (images ou vidéos) de mon enfant par des journalistes

Autorisation de diffusion

Autorise le collège à diffuser l'image, la vidéo et la voix de mon enfant :

- sur le site internet du collège
- dans les outils de communication du collège (plaquettes, affiches, tracts)
- sur les panneaux d'affichage du collège
- dans les journaux territoriaux (Bulletins municipaux, presse écrite, TV...)

Fait le/...../.....

Signature d'une ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant